

Affaire suivie par :
CERTA

BULLETIN D'ACTUALITÉ

Objet : Bulletin d'actualité n° 2005-39

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-ACT-039>

Gestion du document

Référence	CERTA-2005-ACT-039
Titre	Bulletin d'actualité n° 2005-39
Date de la première version	30 septembre 2005
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Activité en cours

1.1 Ports observés

Le tableau 3 et la figure 1 montrent les rejets pour les ports sous surveillance que nous avons constatés sur deux dispositifs de filtrage, entre le 22 et le 29 septembre 2005.

1.2 Incident traité

Le CERTA a traité un cas d'infection d'une machine par des chevaux de Troie. La particularité de cet incident est que l'administrateur de la machine infectée a découvert l'un des chevaux de Troie durant son installation. L'utilisateur de la machine a visité un site malveillant après une recherche avec Google de pilotes pour une carte réseau. Le site malveillant figurait parmi les meilleures réponses à la recherche, et semblait correspondre aux attentes de l'utilisateur. Le navigateur utilisé était Internet Explorer, mais les correctifs de sécurité n'étaient pas tous appliqués.

La plupart des utilisateurs pensent que les sites malveillants sont généralement des sites à caractère pornographique ou des sites de pirates. L'expérience montre que l'apparence du site n'est pas forcément un gage de sécurité : les pirates s'emploient à réaliser des sites dont l'aspect n'éveille pas l'attention. Ils utilisent ensuite des techniques reposant sur une multitude de mots-clé et sur des référencement mutuels de sites pour figurer dans les meilleures places lors des recherches avec des moteurs.

D'autre part, des sites légitimes peuvent être piratés puis modifiés de façon à contenir du code exploitant des vulnérabilités des navigateurs.

Recommandation :

Il n'est pas possible de préjuger de l'innocuité d'un site web et même si l'on restreint sa navigation à quelques sites qui semblent légitimes, on ne peut jamais être sûr de ne pas visiter des pages web contenant du code malveillant. La seule parade efficace consiste à se tenir informé des vulnérabilités affectant les différents navigateurs et à appliquer dès leur sortie les correctifs de sécurité pour ces produits. Cette mesure n'est cependant pas suffisante dans le cas des vulnérabilités découvertes qui n'ont pas de correctif.

2 Rappel des avis et mises à jour émis

Durant la période du 19 au 23 septembre 2005, le CERTA a émis les avis suivants :

- CERTA-2005-AVI-348 : Multiples vulnérabilités dans ClamAV
- CERTA-2005-AVI-349 : Vulnérabilité dans TWiki
- CERTA-2005-AVI-350 : Vulnérabilité de GNU mailutils
- CERTA-2005-AVI-351 : Multiples vulnérabilités de FreeRADIUS
- CERTA-2005-AVI-352 : Vulnérabilité de SQUID
- CERTA-2005-AVI-353 : Vulnérabilité dans MySQL
- CERTA-2005-AVI-354 : Vulnérabilité de Veritas Storage
- CERTA-2005-AVI-355 : Vulnérabilités dans le client de messagerie d'Opera
- CERTA-2005-AVI-356 : Vulnérabilité de Webmin et Usermin
- CERTA-2005-AVI-357 : Vulnérabilité de Sun Solaris
- CERTA-2005-AVI-358 : Vulnérabilité de Firefox
- CERTA-2005-AVI-359 : Vulnérabilité de util-linux
- CERTA-2005-AVI-360 : Vulnérabilité de kdbase
- CERTA-2005-AVI-361 : Vulnérabilités de Apple MacOS X
- CERTA-2005-AVI-362 : Multiples Vulnérabilités dans Secure Web Browser d'OpenVMS
- CERTA-2005-AVI-363 : Vulnérabilité du système de fichiers UFS sous SUN Solaris

Pendant cette même période, les mises à jour suivantes ont été publiées :

- CERTA-2005-AVI-073-004 : Vulnérabilité de ht://Dig
(ajout de la référence au bulletin de sécurité FreeBSD)
- CERTA-2005-AVI-262-002 : Vulnérabilité de SquirrelMail
(ajout de la référence au bulletin de sécurité FreeBSD)
- CERTA-2005-AVI-331-001 : Vulnérabilité dans mod_ssl
(ajout des bulletins de sécurité SuSE, RedHat, Mandriva, Gentoo, Debian et de la référence CVE)
- CERTA-2005-AVI-336-002 : Vulnérabilité du moteur d'expressions régulières PCRE
(ajout de la référence au bulletin de sécurité Debian DSA-817)
- CERTA-2005-AVI-345-001 : Vulnérabilité dans Xfree86/X11/Xorg
(ajout de la référence CVE CAN-2005-2495 et des références aux bulletins de sécurité FreeBSD, Sun, Red-Hat RHSA-2005-396 et Mandriva)
- CERTA-2005-AVI-337-003 : Multiples vulnérabilités dans Squid
(ajout de la référence au bulletin de sécurité RedHat)
- CERTA-2005-AVI-345-002 : Vulnérabilité dans Xfree86/X11/Xorg
(ajout de la référence au bulletin de sécurité Debian DSA-816)
- CERTA-2005-AVI-348-001 : Multiples vulnérabilités dans ClamAV
(ajout de la référence au bulletin de sécurité Mandriva MDKSA-2005:166 et aux références CVE CAN-2005-2919 et CAN-2005-2920)
- CERTA-2005-AVI-358-001 : Vulnérabilité de Firefox
(ajout de la référence au bulletin de sécurité FreeBSD)
- CERTA-2005-AVI-336-003 : Vulnérabilité du moteur d'expressions régulières PCRE
(ajout de la référence au bulletin de sécurité Debian DSA-819)
- CERTA-2005-AVI-358-002 : Vulnérabilités de Mozilla Firefox et Mozilla Suite
(ajout des références aux bulletins de sécurité Mozilla, ajout du produit Mozilla Suite, ajout des bulletins de sécurité RedHat et des références CVE)

3 Actions suggérées

3.1 Respecter la politique de sécurité

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) est l'ensemble formalisé dans un document applicable, des directives, procédures, codes de conduite, règles organisationnelles et techniques, ayant pour objectif la protection des systèmes d'information de l'organisme. Elle traduit la reconnaissance officielle de l'importance accordée par la direction générale de l'organisme à la sécurité de ses systèmes d'information. D'une manière générale, elle contient une partie relative aux éléments stratégiques de l'organisme (périmètre, contexte, enjeux, orientations stratégiques en matière de SSI, référentiel réglementaire, échelle de sensibilité, besoins de sécurité, menaces) et une partie relative aux règles de sécurité applicables. Elle constitue donc une traduction concrète de la stratégie de sécurité de l'organisme.

Quoique puisse suggérer ce document, la politique de sécurité en vigueur dans votre service doit primer.

Cette section précise néanmoins quelques mesures générales de nature à vous prémunir contre les agressions décrites dans ce document. En effet, la sécurité des systèmes d'information ne repose pas exclusivement sur des outils, mais aussi sur une organisation et des politiques.

3.2 Concevoir une architecture robuste

A la lumière des enseignements tirés de ce qui a été présenté dans les bulletins d'actualité, il convient de vérifier que les applications mises en œuvre (ou à l'étude) ont une architecture qui résiste aux incidents décrits.

3.3 Appliquer les correctifs de sécurité

Le tableau 2 rappelle les avis du CERTA correspondant aux applications ou codes malveillants relatifs aux ports étudiés dans les sections précédentes.

3.4 Utiliser un pare-feu

L'application des correctifs sur un parc informatique important n'est probablement pas immédiate. Un pare-feu correctement configuré peut retenir certaines attaques informatiques le temps d'appliquer les correctifs. Cependant un pare-feu peut donner une illusion de protection. Cette protection est brisée par la moindre introduction d'un ordinateur nomade dans la partie protégée. On remarque qu'il y a de nombreux paquets rejetés à destination de ports légitimement utilisés par des applications de prise de main à distance. La téléadministration correspond à une demande qui grandit avec la taille du parc à gérer. Les paquets rejetés montrent le risque associé à ce type d'application. Ce risque peut être amoindri par l'usage correct d'un pare-feu.

3.5 Analyser le réseau

De nombreux paquets rejetés étudiés correspondent aux ports ouverts par divers virus/vers/chevaux de Troie. Si votre politique de sécurité autorise le balayage des ports ouverts sur les postes de travail ou les serveurs, il peut s'avérer utile de le faire régulièrement afin de découvrir les machines potentiellement contaminées avant qu'un intrus ne le fasse à votre place.

L'analyse des journaux de votre pare-feu est une source pertinente d'informations pour la sécurité de votre réseau et de vos systèmes. Cela peut vous aider à anticiper des incidents en remarquant par exemple des activités anormales. Le COSSI/CERTA peut vous aider dans ce travail d'analyse.

3.6 Réagir aux incidents de sécurité

Organisez-vous pour réagir aux incidents de sécurité, en particulier, pour assurer une certaine continuité dans les équipes d'administration et de sécurité.

Le CERTA a pour mission de vous aider à répondre aux incidents de sécurité informatique.

Ne traitez pas les dysfonctionnements des machines à la légère. Dans certains incidents dans lesquels le CERTA intervient, les administrateurs des machines font spontanément part de petits dysfonctionnements inexplicables et d'apparence anodine qui s'avèrent, au cours de l'analyse, être liés à un incident majeur de sécurité. N'hésitez pas à prendre contact avec le CERTA si vous constatez de l'activité sur les ports décrits ci-dessus.

3.7 Former et sensibiliser les utilisateurs

La sécurité d'un système d'information doit reposer sur une approche de défense en profondeur. Cela signifie, entre autres choses, que l'utilisateur est partie prenante de la sécurité. Sa vigilance, son niveau de formation et de sensibilisation participent à la sécurité du système. C'est pourquoi il est essentiel de prévoir des séances de formation et de sensibilisation des utilisateurs, acteurs de la sécurité. Pour vous aider dans ces actions, la DCSSI dispose d'un centre de formation :

<http://www.formation.ssi.gouv.fr>

4 Les bulletins d'actualité

L'objectif des *bulletins d'actualité* est de fournir une illustration par l'actualité récente de certaines mesures de sécurité pragmatiques à appliquer. Bien que par nature *a posteriori*, cette illustration a vocation à servir de base pour tirer des enseignements plus généraux à même de protéger contre des incidents futurs.

L'« actualité » est donnée par l'analyse de machines que le CERTA réalise dans le cadre de ses missions. Un fait est jugé d'actualité, s'il est à la fois récent et significatif, c'est à dire recoupé par différentes analyses.

Les *bulletins d'actualité* n'ont pas la prétention de constituer des statistiques fiables de l'activité informatique malveillante, mais ce qui nous semble avoir beaucoup plus d'intérêt, de montrer à partir d'exemples concrets, réels et anonymisés comment découvrir que l'on est ou a été attaqué et comment limiter l'impact de ces attaques.

La qualité des *bulletins d'actualité* sera améliorée grâce à votre participation. Si vous souhaitez participer, prenez contact avec le CERTA en accord avec votre chaîne fonctionnelle de la sécurité des systèmes d'information.

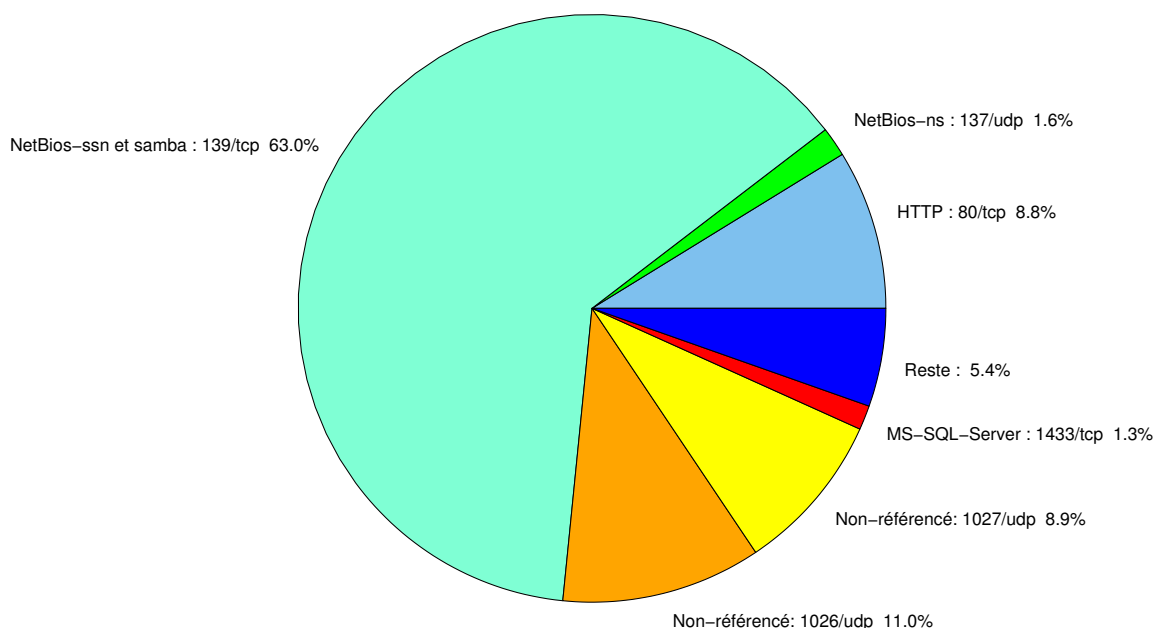


FIG. 1: Répartition relative des ports pour la semaine du 22.09.2005 au 29.09.2005

Liste des tableaux

1	Gestion du document	1
2	Correctifs correspondant aux ports destination des paquets rejetés	5
3	Paquets rejetés	6

Gestion détaillée du document

30 septembre 2005 version initiale.

Port	Protocole	Service	Porte dérobée	Référence possible CERTA
21	TCP	FTP	–	CERTA-2004-AVI-066 CERTA-2004-AVI-064 CERTA-2003-AVI-132
22	TCP	SSH	–	CERTA-2003-AVI-152
23	TCP	Telnet	–	CERTA-2003-AVI-209 CERTA-2003-AVI-131
25	TCP	SMTP	–	CERTA-2005-AVI-133
42	TCP	WINS	–	CERTA-2004-AVI-384
80	TCP	HTTP	–	CERTA-2004-AVI-195 CERTA-2004-AVI-239
111	TCP	Sunrpc-portmapper	–	CERTA-2003-AVI-052
119	TCP	NNTP	–	CERTA-2004-AVI-340
135	TCP	Microsoft RPC	–	CERTA-2003-ALE-002 CERTA-2003-AVI-111 CERTA-2004-AVI-127
137	UDP	NetBios-ns	–	CERTA-2004-AVI-031
139	TCP	NetBios-ssn et samba	–	CERTA-2004-AVI-368 CERTA-2003-AVI-168 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2005-AVI-051 CERTA-2005-AVI-213
143	TCP	IMAP	–	CERTA-2005-AVI-185
389	TCP	LDAP	–	CERTA-2003-AVI-102 CERTA-2003-AVI-068 CERTA-2003-AVI-041 CERTA-2003-AVI-004 CERTA-2004-AVI-126
443	TCP	HTTPS	–	CERTA-2003-AVI-156 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2004-AVI-247 CERTA-2004-AVI-343
445	TCP	Microsoft-smb	–	CERTA-2004-AVI-053 CERTA-2003-AVI-105 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2005-AVI-051 CERTA-2005-AVI-302
1023	TCP	–	Serveur ftp de Sasser.E	–
1080	TCP	Wingate	MyDoom.F	–
1433	TCP	MS-SQL-Server	–	CERTA-2002-ALE-006
1434	UDP	MS-SQL-Monitor	–	CERTA-2002-AVI-157
2100	TCP	Oracle XDB FTP	–	CERTA-2005-ALE-002
2745	TCP	–	Bagle	–
3127	TCP	–	MyDoom	–
3128	TCP	Squid	MyDoom	CERTA-2004-AVI-062 CERTA-2004-AVI-186 CERTA-2004-AVI-316 CERTA-2004-AVI-348
3306	TCP	MySQL	–	–
3389	TCP	Microsoft RDP	–	CERTA-2002-AVI-213
4899	TCP	Radmin	–	–
5000	TCP	Universal Plug and Play	Bobax, Kibuv	CERTA-2001-AVI-165
5554	TCP	SGI ESP HTTP	Serveur ftp de Sasser	–
6070	TCP	BrightStor ARCserve/Enterprise Backup	–	CERTA-2005-AVI-293
6101	TCP	Veritas Backup Exec	–	CERTA-2005-AVI-024
6112	TCP	Dtspcd	–	CERTA-2002-ALE-001
6129	TCP	Dameware Miniremote	–	CERTA-2003-AVI-214 CERTA-2005-AVI-326
8866	TCP	–	Porte dérobée Bagle.B	–
9898	TCP	–	Porte dérobée Dabber	–
10000	TCP	Webmin, Veritas Backup Exec	–	CERTA-2005-AVI-229 CERTA-2005-AVI-313
10080	TCP	Amanda	MyDoom	–

port	pourcentage
139/tcp	63,01
1026/udp	10,99
1027/udp	8,85
80/tcp	8,77
137/udp	1,62
1433/tcp	1,33
4899/tcp	0,7
1080/tcp	0,61
1434/udp	0,44
23/tcp	0,38
3128/tcp	0,37
6101/tcp	0,29
10000/tcp	0,27
2745/tcp	0,24
10080/tcp	0,21
6129/tcp	0,15
22/tcp	0,14
15118/tcp	0,11
3306/tcp	0,03
2100/tcp	0,02
9898/tcp	0,01

TAB. 3: Paquets rejetés